

# *Pour des vêtements de travail* **PROPRES** *et* **ECLATANTS !**



Juin 2014



Depuis 2009, la CFDT se bat pour que les agents du PMA n'aient pas à supporter financièrement le nettoyage de leurs vêtements de travail. La loi et la jurisprudence confirment que c'est à l'employeur d'en assurer la charge. Malgré les engagements pris par l'administration en 2009, les agents du PMA continuent de nettoyer à leurs frais leurs vêtements de travail.

Les élus CFDT n'ont cessé d'interpeller l'administration à Nantes puis à Nantes Métropole. En 2013, Monsieur Bolzer confirme ENFIN que le nettoyage des vêtements sera assuré en 2014. Juillet 2014, le nettoyage des vêtements est ENFIN mis en place.

**C'EST UNE AMELIORATION SIGNIFICATIVE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !**